

- **Les attitudes éducatives**

Il s'agit de mettre au clair les positionnements éducatifs de l'équipe face à différentes problématiques :

A Le tabac

Il est autorisé à l'équipe d'animation au niveau du coin fumeur installé sur le terrain pour pouvoir intervenir à tout moment. Il est important que les pauses ne soient pas réservées qu'au fumeur et que les responsables non fumeurs prennent aussi des temps de pauses

En aucun cas, les pauses clope ne se font pendant les temps d'activités

B La drogue

Conformément à la loi en vigueur, l'usage et le trafic de drogue sont interdits sur le camp.

C L'alcool

Pour l'équipe la consommation de boissons peu alcoolisées (bière, cidre) est tolérée pendant la réunion du soir (en aucun cas en journée) à condition qu'aucun abus ne soit constaté.

Pour les jeunes toute consommation est interdite et l'équipe reste discrète par rapport au 5ème.

D La violence, le racket

Aucune forme de brimade, de vexation ou de violence n'est tolérée.

En cas de manquement à cette règle, une sanction immédiate et en rapport avec le degré du préjudice est prise par l'équipe. Cela va de la réprimande à l'exclusion du groupe.

E la sexualité

Il est nécessaire de mettre en place une prévention sur les comportements sexuels à risque (affichage et échanges avec les jeunes). Dans le cas des couples entre responsables, la discrétion vis-à-vis des enfants est indispensable.

F. Les téléphones

Pour les enfants :

Au début du camp, les téléphones des enfants sont mis dans une caisse fermée à clés, un responsable est référent de cette caisse. À certains moments libres du camp, l'enfant a le droit de demander son téléphone pour appeler pour une occasion précise (pour un anniversaire par exemple) et doit le remettre dans la caisse après. C'est sur les premiers jours que les téléphones manquent aux enfants, ensuite ils ont tendance à l'oublier si il n'est pas 24h à disposition.

Les téléphones des enfants leur sont redonnés pour l'explo, afin de pouvoir facilement les joindre.

Pour les responsables :

Il est demandé à chaque responsable d'avoir une montre sur lui, pour éviter de sortir le téléphone et d'être tenté de répondre aux textos.

Il est interdit d'utiliser son téléphone pendant les activités et devant les enfants en général pour des

raisons extérieurs que le camp

### G. Objets de valeurs et argent de poche

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeurs sur le camp. Cependant il est possible que l'enfant nous confie un objet que l'on disposera dans la même caisse fermé a clé, dans ce cas et dans ce cas seulement nous en sommes responsable de l'objet si l'enfant apporte un objet de valeurs et qu'il le garde dans sa tente nous ne nous portons pas garant.

Tout objets que nous jugeons nuisible au bon déroulé de la vie quotidienne (baladeur, enceintes tablette etc.) sera disposé dans la fameuse caisse fermé a clé.

Au départ du camp, l'argent de poche sera aussi confié au responsables qui seront garant de celui ci. Il ne sera distribué aux enfants que pendant les moments ou ils auront l'occasion de le dépenser (camp volant explo sortie du terrain etc.). La sommes maximal d'argent de poche par enfant est de **15 euros** (pour les éclés.)

Les louveteaux et lutins n'auront pas d'argent de poche, dans le cadre d'une sortie, un budget pourra être mis en place pour que les lou/lu aient de l'argent

Il nous semble important que tous les enfants aient cette même sommes afin de ne pas avoir d'inégalité entre les enfants.